

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT SIX le CINQ JUIN
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en séance ordinaire publique,
à dix-huit heures,
salle du conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

Date de convocation du conseil municipal adressée par le maire,
conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 du CGCT : 1^{ER} juin 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 17

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : 03

Nombre de votants : 20

- Pour : 20

- Contre : /

- Abstention : /

Etaient présents : 17

Mmes, MM. MARCHAND Thierry, BAUD PACHON Valérie, BAUD Philippe, MARULLAZ David, THORENS Valérie, VERNET Josette, MARULLAZ Marie-Paule, GAYDON Jean-François, BRAIZE Jean-Michel, LEFANT Myriam, COQUILLARD Michel, PLAGNAT Emilie, LENVERS Fabien, CONSTANT Monique, HEU Benoît, MARULLAZ Aube

Absents : 06

Mmes, MM. ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth, PERRIER Guy, BÉARD Patrick, RAYBAUD MARTIGNONI Florence, ROSSET Emmanuelle, TROMBERT Julien

Pouvoirs : 03

M. BEARD Patrick	à	M. BERGER Jean-François
Mme RAYBAUD MARTIGNONI Florence	à	Mme MARULLAZ Marie-Paule
M. TROMBERT Julien	à	Mme MARULLAZ Aube

- Madame MARULLAZ Marie-Paule a été désignée secrétaire -

D_2026_06_01

DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

M. le Maire rappelle que le conseil municipal doit procéder à la désignation de 7 délégués titulaires et 4 suppléants au scrutin de liste pour les élections sénatoriales qui se tiendront le dimanche 27 septembre prochain.

M. le Maire demande à Mmes CONSTANT Monique et VERNET Josette ainsi qu'à Mme PLAGNAT Emilie et M. LENVERS Fabien de bien vouloir l'assister pour les opérations de vote, Mme MARULLAZ Marie-Paule ayant été désignée secrétaire.

A la suite d'un vote à bulletin secret, SONT DECLARES, A L'UNANIMITE, ELUS ET DESIGNES :

comme DELEGUES TITULAIRES : 07

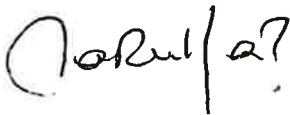
1/	BERGER Jean-François	: 20 voix
2/	THORENS Valérie	: 20 voix
3/	MARCHAND Thierry	: 20 voix
4/	ANTHONIOZ TAVERNIER Elisabeth	: 20 voix
5/	BAUD Philippe	: 20 voix
6/	MARULLAZ Aube	: 20 voix
7/	BEARD Patrick	: 20 voix

comme DELEGUES SUPPLEANTS : 04

1/	ROSSET Emmanuelle	: 20 voix
2/	BRAIZE Jean-Michel	: 20 voix
3/	RAYBAUD MARTIGNONI Florence	: 20 voix
4/	HEU Benoît	: 20 voix

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 08 juin 2026.

La secrétaire de séance,
Marie-Paule MARULLAZ.



Le maire de Morzine,
Jean-François BERGER.



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine,
d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif
dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.*
